



**Séance de la section 1 « Sciences historiques » à l'occasion de l'Assemblée annuelle de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH)  
Samedi 25 mai 2019, 9h00, UniS, Université de Berne**

**Procès-verbal**

**Présent-e-s**

Archéologie Suisse	Urs Niffeler (délégué)
	Ellen Thiermann (déléguée)
Association suisse pour l'étude de l'Antiquité	Karin Schlapbach (présidente)
	Victor Walser (délégué)
Société suisse pour l'étude du Proche-Orient ancien	Hans Ulrich Steymans (délégué)
Société suisse d'histoire	Sacha Zala (président)
	Peppina Beeli (déléguée)
Société suisse d'héraldique	Olivier Furrer (président)
Société suisse de numismatique	Ueli Friedländer (président)
Association suisse Châteaux forts	Daniel Gutscher (président)
Association suisse des amis de l'art antique	Elena Mango (présidente)
Société suisse de recherches en symbolique	Ursula Ganz-Blätter (déléguée)
Inventaire des trouvailles monétaires suisses	Rahel C. Ackermann (invitée)
Académie suisse des sciences humaines et sociales	Susanne Bickel (présidente de la Section 1, membre du Comité ASSH)
	Fabienne Jan (Secrétariat général ASSH, procès-verbal)

\* \* \*

**1. Accueil et adoption de l'ordre du jour**

Après avoir accueilli les président-e-s des sociétés membres et/ou leurs représentant-e-s, la présidente S. Bickel mentionne brièvement le déroulement de la séance. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2018**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans commentaire.

**3. Encouragement des sociétés membres**

**3.1 Crédits cadres des sept sections**

F. Jan commente les crédits-cadres prévus pour les sept sections. Des demandes des sociétés membres à hauteur de CHF 2'669'813.- ont été déposées à l'ASSH, soit quelque CHF 116'000.- ou 4.5% de plus que

l'année passée. Sur ces 2,67 millions, CHF 2,3 millions (CHF 2'307'385.- plus exactement) peuvent être accordés ; la plupart des coupes (CHF 360'000.- ou 13.6%) sont essentiellement à attribuer à des demandes non totalement conformes au règlement (p.ex. dépassement de la règle des 50%) ainsi qu'à des demandes d'augmentation de financement non justifiées pour les périodiques ou à des bases de financement insuffisantes. En comparaison avec le plan de répartition de 2019, qui avait présenté une croissance claire (2.6%), nous constatons pour le plan de répartition de 2020 une très faible hausse de 0.5%.

Le Comité encourage les sociétés membres à soumettre des projets de coopération entre elles. Le financement des projets de coopération prévu pour 2020 est légèrement inférieur à celui de l'année précédente ; un peu moins de deux tiers des sociétés membres (39 sur 61) sont impliquées dans des projets de coopération. Au total, 18 projets de coopération ont été soumis.

La répartition des demandes entre les trois catégories de subventions montre un changement par rapport à 2019 et aux années précédentes : avec 107 demandes, le nombre de requêtes pour des colloques est nettement supérieur à celui de l'année précédente (86).

Une question est posée concernant cette hausse importante de requêtes pour des colloques. A quoi cela peut-il être dû ? L'importance grandissante de la réflexion autour de l'impact sociétal ainsi que le changement de politique du FNS en matière de financement des colloques sont donnés comme éléments de réponse par les participant-e-s.

### **3.2 Plan de répartition de la section 1**

F. Jan présente le plan de répartition provisoire de la section 1. Pour 2020, un montant total de CHF 690'950.- a été demandé par la section 1 (pour l'ensemble des trois catégories), soit environ CHF 58'000.- de moins que pour 2019. Pour les catégories colloques et informations disciplinaires (partie décisionnelle sur laquelle les sociétés membres sont invitées à voter), CHF 217'550.- ont été demandés. Nous prévoyons d'attribuer CHF 197'100.-. Les coupes, de l'ordre de 9.4%, sont essentiellement de nature formelle (demandes pour des postes budgétaires non pris en charge par l'ASSH, manque de justification pour une augmentation, base de financement insuffisante, etc.).

Un conseil est donné concernant les requêtes pour les très grands colloques : il est recommandé, quand cela est possible, de répartir la demande sur deux plans de répartition consécutifs. (Ex. Pour un colloque qui aura lieu en 2022, faire une première demande sur le plan de répartition de 2021, puis une seconde sur le plan de répartition de 2022). C'est ainsi que la Société suisse d'histoire procède pour les Journées suisses d'histoire dont le budget est considérable.

Les montants réservés pour les revues sont fixés d'après les conditions réglementaires. Un montant total de CHF 473'400.- a été demandé et CHF 407'400.- ont pu être accordés. Les coupes de 13,9 % s'expliquent par différentes raisons : aucune justification pour une demande supplémentaire, augmentation partielle seulement, règle des 50% non respectée, base de financement insuffisante, etc.

En ce qui concerne les projets de coopération, la section 1 continue d'être exemplaire avec 10 projets soumis (8 colloques et 2 projets d'informations disciplinaires, c'est-à-dire encore plus que l'année dernière), ce qui représente plus de la moitié des projets de coopération soumis, toutes sections confondues. (Pour rappel, seuls les projets de coopération avec d'autres institutions membres de l'Académie sont pris ici en considération.)

Si le montant total accordé à la section pour 2020 est en recul de 11,2 % par rapport à 2019, cela s'explique avant tout parce que les demandes ont été pour 2020 inférieures de presque CHF 60'000.- par rapport à 2019.

### **3.3 Adoption du plan de répartition de la section 1**

**Décision** : le plan de répartition 2020 de la section 1 (p. 1 concernant les colloques et les informations disciplinaires) est adopté à l'unanimité. Il sera soumis au Comité de l'Académie lors de sa séance de septembre 2019.

## 4. Mise en œuvre de l'Open Access

### 4.1 État actuel

Dans un premier temps, F. Jan présente un bref rapport sur les développements récents dans le domaine de l'Open Access :

- Au niveau international : En septembre 2018, le Plan S a été lancé. Il s'agit d'une initiative pour l'accélération massive de la mise en œuvre de l'Open Access d'ici début 2020 lancée par cOAlition S, un consortium international d'une douzaine d'institutions de la recherche coordonné par Science Europe et qui comprend notamment la Commission européenne et le Conseil européen de la recherche. Qu'est-ce que cela signifie concrètement ? A partir de 2020, tous les chercheurs qui bénéficient des fonds d'un organisme de financement de la recherche seront tenus de publier 100% de leurs résultats directement dans des revues en Open Access ou sur des plateformes Open Access. Les lecteurs pourront y accéder en ligne immédiatement et gratuitement. Le Plan S a déclenché une controverse pro/contra ; une douzaine d'organisations nationales d'encouragement à travers l'Europe ont déjà signé le Plan S. D'autres organismes nationaux de promotion de la recherche se déclarent en sa faveur, mais attendent de le signer en raison de considérations juridiques notamment. C'est entre autres la situation du FNS ; aucune organisation suisse n'a signé le plan S, mais il y a divers aspects politiques qui deviendront pertinents à l'avenir, en particulier dans le système européen de financement de la recherche (Horizon Europe).
- Au plan national : Début 2019, Gabi Schneider a pris ses fonctions en tant que coordinatrice pour la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale Open Access de swissuniversities ; l'ASSH soutient cette stratégie et est en échange avec swissuniversities afin de pouvoir répondre plus efficacement aux préoccupations communes.
- L'action de rétronumérisation des périodiques soutenus par l'ASSH se poursuit en coopération avec la plateforme e-periodica de l'ETH Zurich.
- La révision de la Loi sur le droit d'auteur est toujours en cours. Il n'a pas été possible jusqu'à présent d'introduire dans cette révision le droit impératif de publication secondaire (*Zweitveröffentlichungsrecht*). Pour rappel, ce droit de publication secondaire pour les auteurs prévoirait que les maisons d'édition ne jouissent du droit exclusif sur les articles pas davantage que 6 mois pour les revues et 12 mois pour les monographies. Après ces délais, les auteurs devraient pouvoir disposer librement de la version éditeur de leurs articles. Ainsi le Green Open Access serait réalisé.
- État d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie Open Access de l'ASSH : Comme on peut le constater dans le document de séance (Sek 19-6), près de 50% des revues subventionnées par l'Académie sont publiées en Open Access. Environ 60% des revues paraissent avec un délai d'embargo. Le délai d'embargo moyen en 2016 était de 21,8 mois, en 2017 il est tombé à 18 mois et en 2018 à 17 mois. Un peu moins de 15% des revues ne sont toujours pas accessibles numériquement au lectorat, tandis que 70% ont déjà été rétronumérisées.
- Depuis 2016, nous avons mené plus de 40 entretiens avec les responsables des revues au sein des sociétés membres et nous avons cherché des solutions individualisées sur la meilleure façon de mettre en œuvre la stratégie Open Access. Nous invitons tous les responsables intéressés à nous contacter pour un entretien individuel sur la mise en œuvre optimale de l'Open Access.

### 4.2. Politique de l'Open Access (Open Access Policy)

F. Jan informe que la stratégie Open Access de l'ASSH se situe dans une phase de transition qui va durer jusqu'en 2020. À partir de 2021, l'Open Access deviendra une condition de subvention dans le cadre d'une nouvelle politique de financement de l'Académie (Open Access Policy). Cela signifie que seules les revues et les séries qui satisferont l'exigence minimale d'Open Access de l'ASSH pourront bénéficier d'un soutien financier. L'exigence minimale est la suivante : après un délai de 12 mois maximum, les auteurs doivent obtenir le droit de disposer librement du PDF de leurs articles dans la version publiée (Green OA avec un embargo de 12 mois maximum). Pour les séries monographiques (livres réels, pas les actes de colloques), nous acceptons des délais d'embargo allant jusqu'à 24 mois dans des cas justifiés.

Nous invitons les responsables des revues et des séries à contacter l'ASSH ([beat.immenhauser@sagw.ch](mailto:beat.immenhauser@sagw.ch)) suffisamment tôt, si la mise en œuvre de cette future politique devait poser des difficultés.

Il est également souligné que la conformité à la politique doit être rendue transparente, par exemple sous la forme d'une politique de libre accès clairement mentionnée dans chaque numéro du périodique et/ou sur le site Internet.

H. U. Steymans demande si les conditions sont les mêmes quand le périodique est publié à l'étranger et non en Suisse. La SGOA publie en effet sa série *Orbis Biblicus et Orientalis (OBO)* en Belgique. Les conditions sont les mêmes, du moment que le périodique bénéficie d'un financement de l'ASSH.

## **5. Pertinence, valorisation et visibilité des sciences humaines et sociales**

### **5.1 Rôle des sociétés membres pour la valorisation des contributions des sciences humaines et sociales**

#### **et 5.2 Impact sociétal, innovation sociale et connaissance de la transformation**

S. Bickel informe que la discussion fait suite à la Conférence des président-e-s et à la manifestation publique de la veille. La publication des « Recommandations pour une promotion efficace des sciences humaines et sociales » a été au centre de la discussion. Dans cette publication, il est notamment souligné que les disciplines des sciences humaines et sociales apportent une contribution indispensable pour relever des défis sociaux. Concrètement, les recommandations plaident en faveur d'une prise en compte renforcée des sujets spécifiques aux sciences humaines et sociales dans la promotion de la recherche orientée et de l'innovation.

La manifestation publique de la veille était consacrée au thème de la « Troisième mission des Hautes Écoles » et de l'« impact sociétal ». Il s'agissait alors moins de traiter de domaines de recherche appliquée au sens classique que de réfléchir à la question de savoir à quel moment certaines connaissances deviennent pertinentes pour les milieux non universitaires et à quel niveau un tel transfert de connaissances peut être observé. On peut partir du principe que la question de la pertinence sociale des sciences gagnera également en importance au niveau de la politique de l'enseignement supérieur et qu'elle pourrait par conséquent devenir une dimension dans l'évaluation de la recherche.

Dans le cadre plus restreint de la séance de section, il s'agit de consacrer du temps au débat autour des questions de la pertinence, de la valorisation et de la visibilité des sciences humaines et sociales, tout en gardant à l'esprit la question de savoir comment la coopération entre les sociétés membres et l'organisation faîtière pourrait être renforcée d'une manière ciblée et significative. Est-ce que vous prévoyez des activités qui contribueront concrètement à la valorisation des sciences humaines et sociales au sein de la société et de la politique ? Pensez-vous que cette thématique soit importante ? Votre société est-elle intéressée à contribuer au contenu dans ce contexte ? Sous quelle forme ? Comment l'ASSH pourrait-elle être un appui dans ces démarches ? Telles ont été les questions-cadres qui ont orienté la discussion.

#### *Discussion*

S. Bickel pointe deux enjeux principaux : d'une part la transmission des connaissances ou la communication avec le public et d'autre part la prise de conscience de la pertinence de ce que nous faisons par les organismes en charge du financement. Nous sommes en effet toujours sous pression. Nos disciplines ne sont quasiment pas prises en considération par Innosuisse.

E. Mango relève qu'elle a trouvé la discussion de la veille passionnante, mais peut-être trop focalisée sur le monde universitaire.

K. Schlapbach souligne qu'il y a toujours davantage de colloques qui ont lieu en anglais et que par conséquent il devient de plus en plus difficile d'attirer un public large. Cela est un problème.

U. Niffeler mentionne qu'Archéologie suisse a organisé en juin 2018 un colloque public précisément sur le thème de l'importance qu'a actuellement l'archéologie pour la société et la politique où il était question notamment de collaboration entre professionnels et amateurs et de différentes formes de médiation archéologique (« L'Archéologie : ça me concerne ? » / « Was hat Archäologie mit mir zu tun ? », Neuchâtel, 21-23 juin 2018).

Une remarque est faite sur les grandes ressources, non seulement financières mais aussi temporelles, que l'organisation de tels événements nécessite. Cela demande en effet beaucoup de temps et de travail de milice. P. Beeli souligne que c'est seulement dans la catégorie « Informations disciplinaires » (*Fachinformationen*) que ces frais peuvent être pris en charge par l'ASSH. Dans la catégorie « Colloques » (*Tagungen*), cela n'est en effet pas possible.

Dans la même lignée, une critique est faite concernant le financement des colloques (y compris ceux qui ont lieu dans le cadre des séries « La Suisse existe – La Suisse n'existe pas »). Il est souligné qu'une certaine flexibilité serait la bienvenue. Il n'est pas toujours pertinent que l'ASSH finance l'apéritif tandis que d'autres postes budgétaires, plus 'scientifiques', ne sont pas pris en charge par l'Académie et ne trouvent pas pre-neurs auprès d'autres organes de financement.

Sur le travail de milice, une remarque consciemment un peu utopique est faite par U. Ganz-Blättler : ce qu'on investit en temps, on le regagne plus tard. Il y a d'ailleurs des plateformes d'économie d'échange sans espèces (échange de services) où l'on peut même épargner un crédit de prestations et de services pour ses vieux jours (banque de temps / *Zeitbank*).

La discussion évolue sur la question de savoir si et dans quelle mesure l'ASSH pouvait participer financièrement à toutes ces formes innovantes de manifestations, qui sont souhaitées par tous, et qui visent à atteindre un public large et avoir ainsi une pertinence pour la société. Il a été ainsi mentionné que les expositions pourraient/devraient être incluses dans les projets dignes d'être soutenus. Afin que de telles activités puissent éventuellement entrer en ligne de compte pour un financement par l'ASSH, U. Ganz-Blättler suggère de parler plus généralement d'événements 'curatés' (*kuratierte Anlässe*). Ceci permettrait de prendre en considération ce travail d'organisation et en même temps d'élargir le spectre des activités au-delà des expositions. C'est précisément du travail des curateurs et curatrices que viennent bon nombre d'impulsions qui visent à rendre les événements attrayants pour un large public au-delà du cercle étroit des spécialistes des disciplines en question.

### **5.3 Positionnement futur des séries de manifestations**

Les séries « La Suisse existe – La Suisse n'existe pas » sont un format en faveur de la collaboration des sociétés membres entre elles et avec l'organisation faîtière dont l'objectif est notamment de promouvoir la visibilité de leurs activités. Ces séries, dont la première a eu lieu en 2015, connaissent un certain succès et rencontrent un intérêt stable de la part des sociétés membres : le sixième cycle, qui est consacré au thème « Raum – Espace », vient de débiter ; il comprend 13 manifestations organisées par une douzaine de sociétés membres.

Si l'intérêt de la part des sociétés membres perdure, l'ASSH souhaite poursuivre ce format. L'Académie est ouverte à toute critique, remarque, commentaire, etc. et souhaite également demander aux sociétés membres si elles ont des suggestions pour de thématiques qui pourraient faire l'objet d'un nouveau cycle pour 2020. Idéalement, il s'agit de sujets vastes et généraux qui sont susceptibles d'intéresser la majeure partie des sociétés membres.

Après l'Assemblée annuelle, nous informerons à nouveau les sections par écrit de la procédure et des dates, en fonction de ce qui aura été discuté au sein de chaque séance de section.

D. Gutscher propose comme thème « Sammlungsorte » ou « Wissensorte », comme cela a aussi été évoqué lors de la Conférence des président-e-s de la veille.

Dans cette même lignée, K. Schlapbach évoque le thème des bibliothèques dont le développement est à certains égards préoccupant.

## **6. Portail disciplinaire ch-antiquitas.ch**

L'ASSH remercie l'Association suisse pour l'étude de l'Antiquité (SVAW-ASEA) et en particulier, *in absentia*, Thomas Späth, ainsi qu'Archéologie Suisse et en particulier Urs Niffeler pour avoir assumé pendant 7 ans les fonctions respectives de président et de trésorier du portail. Un grand merci va également à Marie-Claire Crelier Sommer, rédactrice du portail, pour l'excellente gestion du portail.

Lors de la dernière séance, Alexander Brust, président de la Commission Corpus Antiquitatum Americanensium (CAA), a accepté de reprendre la présidence du groupe de coordination et Ellen Thiermann, en tant que successeuse d'Urs Niffeler au poste de Secrétaire générale d'Archéologie suisse, a accepté de prendre en charge la fonction de trésorière. Ils sont aussi tous les deux chaleureusement remerciés. Ces changements ont lieu officiellement au 1<sup>er</sup> juin 2019. Les mandats durent trois ans.

Une autre nouveauté est à souligner : le site Internet a également fait peau neuve, dans la lignée du relaunch du site principal de l'ASSH qui a fait l'objet d'une présentation lors de la Conférence des président-e-s de la veille. Le site Internet est rapidement montré :

<https://www.ch-antiquitas.ch/fr/antiquitas/>

D. Gutscher est intéressé de savoir par quel mot clé on trouve le site en faisant une recherche sur Google. Cela résulte de multiples facteurs. L'ordre d'apparition des résultats dépend bien entendu notamment des contenus (y compris des liens). Avec les mots « Altertumswissenschaften » / « sciences de l'Antiquité », le portail arrive relativement haut dans les résultats (5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> position) car ces mots reviennent à maintes reprises sur le site. Mais avec le mot « Antik », le portail est introuvable. Une façon de remédier à cela est de jouer sur les synonymes et d'optimiser les contenus. Mais la manière de fonctionner des algorithmes reste une vaste question très complexe.

## **7. Informations de la part des sociétés membres**

D. Gutscher mentionne que les frais de port pour l'envoi de la revue de l'Association aux membres pèsent relativement lourd dans le budget et suppose qu'il en va de même pour d'autres sociétés membres de l'ASSH. Il demande dès lors s'il serait possible que l'Académie entre en contact avec la Poste pour demander si un arrangement serait envisageable. Une telle démarche aurait plus de poids si elle est faite par l'organisation faîtière plutôt que par les sociétés membres.

## **8. Divers**

Il n'y a pas de divers.

S. Bickel remercie les personnes présentes à la séance de section et informe que la remise des Prix de la Relève et l'Assemblée des délégué-e-s auront lieu dès 11h dans la salle A 003.

La séance est levée à 10h25.

fj, 21 juin 2018